



## **AVIS PUBLIC**

(Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1, art. 12))

Prenez avis que le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal », dont l'adoption était prévue à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2012, a été retiré de l'ordre du jour de cette assemblée.

Ce projet de règlement sera soumis au conseil municipal lors de son assemblée ordinaire du 17 décembre 2012 afin que ce conseil adopte une résolution établissant son orientation sur ce dossier. Le projet de règlement sera ensuite soumis au conseil d'agglomération en vue de son adoption finale lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 décembre 2012, à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Veillez noter que le résumé de ce projet de règlement a paru dans l'avis publié dans le journal Le Devoir du 15 novembre 2012 et demeure disponible en tout temps sur le site Internet de la ville : [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca), dans la section relative aux avis publics.

Montréal, le 7 décembre 2012

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon